



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association du Renouveau

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association du Renouveau

31 Rue Marceau - 21000 DIJON

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association du Renouveau

31 Rue Marceau - 21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association du Renouveau,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Renouveau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5.1- Principes généraux » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 26 juin 2026

KPMG SA

Sophie
Py

Signature numérique
de Sophie Py
Date : 2026.06.26
14:06:04 +02'00'

Sophie Py

Associée

Association du Renouveau

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION DU RENOUVEAU

ELEMENTS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31
DECEMBRE 2025



Les comptes 2025

BILAN DE L'ASSOCIATION ACTIF

ACTIF	Exercice 31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	NET
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	3 390	1 564	1 826	2 504
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, ...	107 289	100 186	7 103	13 884
Immobilisations incorp en cours, avances,...				
Immobilisations corporelles				
Terrains	63 380		63 380	63 380
Constructions	5 720 933	2 667 127	3 053 806	784 960
Installations techniques, matériels et outillage	273 920	230 684	43 236	31 710
Autres immobilisations corporelles	4 022 647	2 022 969	1 999 678	1 226 608
Immos corporelles en cours, avances et acomptes	7 618		7 618	1 957 913
Immobilisations financières				
Participations	325 315		325 315	319 017
Autres immobilisations financières	22 135		22 135	20 285
ACTIF IMMOBILISE - Total II	10 546 627	5 022 530	5 524 097	4 420 262
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 416		2 416	3 893
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	682 887	72 079	610 808	814 976
Autres créances	378 339		378 339	377 535
Fournisseurs débiteurs				3 213
Charges constatées d'avance	57 016		57 016	51 288
Disponibilités	9 477 651		9 477 651	8 125 668
ACTIF CIRCULANT - Total III	10 598 309	72 079	10 526 230	9 376 572
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évalu Ac(VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	21 144 937	5 094 610	16 050 327	13 796 834

BILAN DE L'ASSOCIATION PASSIF

PASSIF	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	1 679 562	1 679 562
Fonds propres sans droit de reprise	1 679 562	1 679 562
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	807 378	475 390
Réserves statutaires ou contractuelles : Affectés à l'investissements	410 315	232 292
Réserves pour projet de l'entité : Compensation des déficits	346 178	226 560
Réserves pour projet de l'entité : Compensation des charges amort.	37 685	
Autres réserves	13 200	16 538
Report à nouveau	5 995 645	5 826 209
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	6 298 061	5 805 013
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 295 524	22 610
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	0	0
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	-6 892	-1 414
Excédent ou déficit de l'exercice	993 460	501 424
Dont résultat des activités SMS non contrôlées	675 093	497 231
Dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	318 367	4 193
Situation nette (sous total)	9 476 045	8 482 585
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 316 329	1 095 924
Provisions réglementées		
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	10 792 374	9 578 509
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	160 713	215 832
FONDS REPORTEES ET DEDIES - Total II	160 713	215 832
PROVISION		
Provision pour risques		
Provision pour charges	290 413	291 644
PROVISION - Total III	290 413	291 644
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	1 985 033	314 007
Emprunts et dettes financières diverses	1 028	1 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 694	617 777
Dettes fiscales et sociales	879 651	860 954
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	207 223	
Autres dettes	1 468 896	1 838 482
Produits constatés d'avance	9 302	73 412
DETTES - Total IV	4 806 827	3 710 849
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	16 050 327	13 796 834

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises	46 036	33 144
Ventes de prestations de services	5 549 608	4 692 643
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	3 776 756	2 605 371
Concours publics et subventions d'exploitation	3 776 756	2 605 371
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	48 666	655 595
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0
Utilisations des fonds dédiés	55 119	57 922
Autres produits	24 429	41 399
Total DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 500 613	8 086 073
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	32 784	29 520
Variation des stocks	1 476	- 758
Autres achats et charges externes	2 182 514	2 119 314
Impôts, taxes et versements assimilés	375 816	350 920
Salaires	3 700 980	3 255 370
Cotisations sociales	1 652 925	1 462 257
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	386 695	365 812
Dotations aux provisions	31 875	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	24 783	
Report en fonds dédiés		57 370
Autres charges	194 332	195 351
Total DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 584 180	7 835 156
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	916 433	250 917
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	133 131	200 382
Total des PRODUITS FINANCIERS Total (III)	133 131	200 382
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	34 335	4 308
Total des CHARGES FINANCIERES (IV)	34 335	4 308
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	98 796	196 073
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 015 229	446 991
PRODUITS EXCEPTIONNELS V		79 245
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		179
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		79 066
Impôts sur les bénéfices (VIII)	21 769	24 633
Total des produits (I+III+V)	9 633 744	8 365 700
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 640 284	7 864 276
EXCEDENT OU DEFICIT	993 460	501 424
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXES



TABLE DES MATIERES

1	Objet social.....	9
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	9
3	Description des moyens mis en œuvre	10
3.1	Investissements	10
3.1.1	Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice	10
3.1.2	Engagés et terminés dans l'exercice	11
3.1.3	Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :	11
3.2	Ressources humaines	11
3.2.1	Effectifs	11
3.2.2	Répartition des effectifs par sexe et par qualification, moyenne d'âge	12
3.2.3	Rémunération.....	12
3.2.4	Autres moyens/dépenses engagées.....	12
3.2.4.1	Formation :	12
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	13
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	13
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	13
5	Principes et méthodes comptables.....	14
5.1	Principes généraux	14
5.1.1	Changement de méthode comptable	14
5.1.2	Impact de ce changement sur les postes comptables	14
5.1.3	Changements d'estimation	15
5.1.4	Corrections d'erreurs	15
5.2	Dérogations	15
5.3	Principales méthodes comptables	15
6	Informations relatives aux postes du bilan	15
6.1	Actif immobilisé.....	16
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut).....	17
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé.....	17
6.1.3	Modalités d'amortissements.....	18
6.1.4	Dépréciation de l'actif immobilisé et autres informations	18
6.2	Actif circulant	18
6.2.1	Stocks et en cours.....	18
6.2.2	Créances	18
6.3	Tableau des échéances des créances et des dettes	18
6.3.1	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	18

6.3.2	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	19
6.4	Tableau des dépréciations de l'Actif	19
6.5	Fonds propres.....	19
6.5.1	Tableau de variation des Fonds propres	19
6.5.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	20
6.5.3	Subventions d'investissement.....	20
6.6	Fonds dédiés.....	21
6.7	Fonds européens	22
6.8	Autres Fonds.....	22
6.9	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	24
6.10	Dettes	24
6.10.1	Emprunts et autres dettes assimilés	24
6.10.2	Précisions sur d'autres dettes	25
6.10.2.1	Produits constatés d'avance.....	25
6.10.2.2	Autres dettes	25
6.11	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	25
7	Informations relatives au Compte de résultat	25
7.1	Résultats par activité.....	25
7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle.....	26
7.3	Le retraitement comptable	26
7.4	Charges du compte de résultat	26
7.5	Produits du compte de résultat.....	26
7.5.1	Ventes de biens, marchandises et services.....	26
7.5.1.1	Ventes de marchandises	26
7.5.1.2	Ventes de prestations de services.....	26
7.5.1.3	Produits de tiers financeurs - Concours publics	27
7.6	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	27
8	Autres informations sur le contenu des postes du bilan et du compte de résultat	28
8.1	Etat des Produits à recevoir	28
8.2	Etat des Charges à payer	28
8.3	Etat des Charges Constatées d'avance.....	28
8.4	Etat des Produits Constatées d'avance	28
8.5	Charges exceptionnelles et produits exceptionnels.....	28
9	AUTRES INFORMATIONS OBLIGATOIRES.....	28

9.1	Information sur les honoraires du commissaire aux comptes	28
9.2	Information sur les credits d'impôts	28
9.3	Informations au titre des operations realisees avec des parties liees	28
9.4	Engagement pris en matiere de credit-bail	29
9.5	Autres operations non inscrites au bilan	29
9.6	Informations relatives aux filiales et participations	29

1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association du Renouveau est décrit dans ses statuts :

« L'association du Renouveau a pour but de faciliter l'insertion sociale et le soin des personnes subissant toutes formes de dépendance, en priorité celle de l'alcool et/ou de tout autre produit engendrant leur exclusion sociale.

Elle agit pour la réinsertion de ces personnes dans la société et la vie active en prenant toutes initiatives qui se révéleraient nécessaires notamment :

- Celle de créer tout établissement d'accueil ou service de suite,
- Celle de les promouvoir en association avec des organismes compétents,
- Celle de développer tout moyen de formation ou de recherche orientée vers ce but.

L'association du Renouveau n'a aucun caractère confessionnel ni politique. »

Les organes statutairement compétents de l'association du Renouveau ont fixé différents objectifs pour réaliser cet objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » du Renouveau pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres. Ce projet, couvre la période 2018 à 2025, décline les orientations stratégiques de l'association. Ce projet associatif sera révisé en 2026.

2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Depuis sa création, au début des années 70, l'association du Renouveau s'adresse à des personnes présentant des conduites addictives en situation de précarité.

L'association du Renouveau propose un accompagnement social global, une prise en charge de la santé et des conduites addictives, un lieu de vie adapté, à des personnes seules en situation de vulnérabilité sociale, exclues ou en risque d'exclusion, ayant compromis des éléments de socialisation : santé, logement, lien social, travail, droits sociaux, famille.

Le Renouveau propose aux personnes présentant des conduites addictives :

- L'engagement dans un processus actif s'appuyant sur la motivation personnelle
- La solidarité par le groupe, le collectif
- Un lieu de vie, de convivialité, de protection ; des bases de réassurance et de socialisation qui s'appuient sur la durée

Le Renouveau gère plusieurs établissements :

- Le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) établissement social spécialisé en addictologie, accueille 87 personnes. Les personnes de la région BFC orientées par le SIAO peuvent intégrer l'hébergement collectif ou le service en logement autonome extérieur.
- Le SMR-A, établissement sanitaire accueille des hommes et des femmes en hospitalisation complète ou en hôpital de jour, pour une consolidation des soins sur leurs conduites addictives. Le SMR-A se compose de deux unités fonctionnelles, le Centre Marceau et l'unité Solal. Cette dernière ouverte le 1er février 2021, est spécialisée sur la prise en charge des troubles cognitifs sévères liés aux addictions. Capacité totale du SMR-A est de 54 patients : 31 lits et 3 places d'hospitalisation de

jour pour le Centre Marceau et 20 lits pour l'unité Solal. Une équipe mobile en addictologie, développée avec le Centre Hospitalier La Chartreuse, est adossée au SMRA.

- La pension de Famille HELP relève du logement adapté. Elle est ouverte aux personnes souvent issues du CHRS, stabilisées tant qu'elles sont au sein d'une structure collective. HELP est agréée pour accompagner 25 personnes en collectif ou en logement extérieur, dans la métropole dijonnaise.
- Les LHSS (Lits Halte Soins Santé), dispositif médico-social, accueillent à Dijon, des personnes majeures, hommes ou femmes, sans enfants et sans domicile fixe, dont l'état de santé ne justifie pas une hospitalisation, mais des soins adaptés, pendant une durée de deux mois (9 lits halte soin santé).
- Les LAM (Lits d'Accueils Médicalisés) (ouverture en 2025) : nouveau dispositif médico-social de 15 places destiné à offrir un hébergement temporaire et des soins médicaux aux personnes (hommes ou femmes majeurs) en situation de vulnérabilité, notamment les sans-abris ou ceux en difficulté sociale. Ce service permet de fournir un suivi médical adapté tout en garantissant un cadre sécurisé, il vise à faciliter l'accès aux soins et à améliorer la santé des populations précaires.
- La pension de Famille de Vellerot (logement adapté) est située à St-Pierre-en-Vaux (30 places). Lieu de vie qui s'adresse à des hommes et à des femmes souffrant d'addictions chroniques, du département de Côte d'or, présentant des troubles de santé associés, et qui n'ont plus d'autres solutions.
- Les AAVA (Ateliers d'Adaptation à la Vie Active), outils d'adaptation à la vie active s'adressent à des personnes relevant de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Ils s'inscrivent dans la continuité de l'accompagnement des personnes et contribuent à la construction de leur projet professionnel en vue de leur réinsertion. C'est un établissement social dijonnais. (20 places).
- Des mesures Logement d'Abord (20) sont également mises en œuvre. Ces dispositifs d'accompagnement permettent un accès direct ou rapide au logement de droit commun et le soutien des ménages dans la période qui suit le (re)logement, ainsi que les actions permettant de maintenir dans le logement les ménages menacés d'expulsion. Ces mesures concernent la métropole Dijonnaise.

3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

3.1 INVESTISSEMENTS

3.1.1 Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice

Projet immobilier : Mission de maîtrise d'œuvre et de faisabilité pour l'extension et la réhabilitation du site rue Marceau à Dijon. Dépenses engagées de 3 184 015 €

Projet Serveur et migration données : Installation nouveau serveur avec migration des logiciels applicatifs. Dépenses engagées de 31 980,00 €

Rénovation Cuisine : Travaux de peintures, divers. Dépenses engagées de 57 578 €

3.1.2 Engagés et terminés dans l'exercice

Le total des investissements réalisés et comptabilisés en 2025 est de 3 403 135 € pour un budget estimé à hauteur de 358 853 € hors travaux. Ce projet immobilier avait été budgété en 2024.

Les investissements les plus conséquents sont les travaux pour le projet LAM - Construction d'un bâtiment et réhabilitation des services (LAM, LHSS, CHRS).

Catégorie	Montant budgété 2025	Montant réalisé 2025	Différence Réalisé - Budgété
Matériel	9 000	29 169	20 169
Agencement	313 553	137 709	-175 844
Informatique	9 000	44 727	35 727
Mobilier	27 300	21 432	-5 868
Travaux marché + aléa hors marché		3 168 395	3 168 395
Logiciel		1 704	1 704
Total	358 853	3 403 136	3 044 283

3.1.3 Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :

Centre Marceau : Il est prévu de rénover 10 salles d'eau et de transformer un logement afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pension de famille Vellerot : réhabilitation de 3 logements avec des sanitaires privatifs pour chacun.

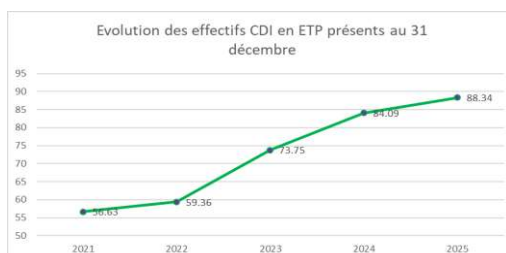
3.2 RESSOURCES HUMAINES

3.2.1 Effectifs

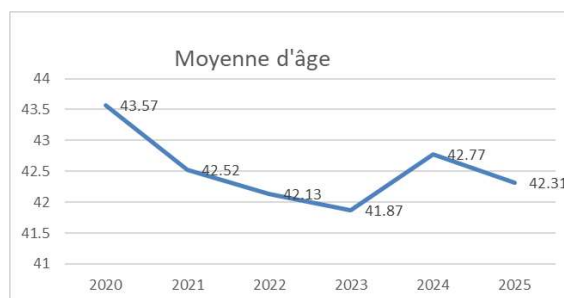
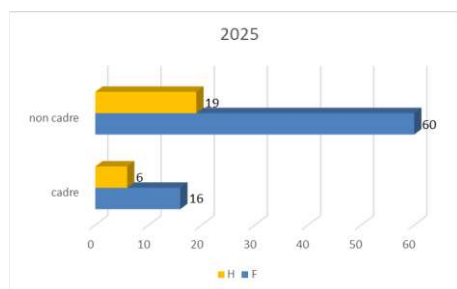
Au 31 décembre 2025, l'Association du Renouveau compte 106 salariés dont 80 femmes et 26 hommes.

- 101 salariés en CDI dont 84 personnes à temps complet et 17 à temps partiel
- 5 salariés en CDD

Les 101 salariés sous CDI représentent au 88.34 Equivalent Temps Plein.



3.2.2 Répartition des effectifs par sexe et par qualification, moyenne d'âge



3.2.3 Rémunération

Les rémunérations sont calculées en application de la convention collective nationale 51. Il n'y a pas d'augmentation individuelle. Les promotions sont gérées en application de la CCN 51.

Le total de la masse salariale brute 2025 est de 3 622 212 €

3.2.4 Autres moyens/dépenses engagées

3.2.4.1 Formation :

Les formations dispensées en 2025 représentent un total de 2 618 heures qui se décomposent comme suit :

- **Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences 2025 : 1 900.50 heures**

Le Compte Investissement Formation Adhérent (CIFA) à l'OPCO Santé comprend l'ensemble des versements volontaires effectués soit 0,65 % d'Investissement de Formation Obligatoire auquel la Direction a fait le choix d'ajouter 0,30 % d'Investissement de Formation Volontaire.

Addictologie (nouveaux embauchés et renforcement des compétences) : 581 heures

Projet thérapeutique : 544 heures

Formations techniques/Outils informatiques : 499.50 heures

Formations obligatoires : 276 heures

Au total, **1 900,50 heures de formation** ont été réalisées au titre du Plan de Développement des Compétences 2025, pour un montant global de 35 074,26 € (contre 1 286,50 heures en 2024). La Direction de l'Association a fait le choix de ne pas imputer au Plan de Développement des Compétences le coût du temps consacré par les professionnels à ces formations. Ce temps représente néanmoins une charge estimée à **60 454,90 € pour l'année 2025**, calculée sur la base de 1 900,50 heures multipliées par le coût horaire moyen.

- **Formation hors Plan de Développement des Compétences : 717.50 heures**

Qualité : 70.50 heures

APP : 633 heures

Autres : 14 heures

Le temps de travail consacré constitue un coût estimé de 22 505,57 € pour un total de 717,5 heures au titre de l'année 2025. (803 heures en 2024).

Ainsi, le nombre d'heures global dédié aux formations est de 2 618 heures soit 1,43 ETP (2 089,50 heures pour 1,15 ETP en 2024).

4 FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE, DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE

4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par les faits suivants :

- Prorogation pour 2025 du CPOM initial 2020- 2022 pour le CHRS et les AAVA, dernière année de prorogation possible,
- Fin des travaux liés au projet LAM : Construction du bâtiment E, réorganisation des espaces de travail des services LAM et LHSS, réhabilitation de chambres du CHRS, aménagement du sous-sol Bâtiment A,
- Ouverte du nouveau dispositif des LAM (année de montée en charge), qui permet à l'Association de se développer : augmentation conséquente des effectifs, nouvelle offre d'accompagnement,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Reforme comptable : Première application du règlement ANC 2022-06, avec modernisation des états financiers,
- Pérennisation du financement Equipe Mobile Addicto pour le SMRA à compter de 2026 sur des fonds d'intérêt général et d'aides à la contractualisation – MIGAC à hauteur de 150 000 €,
- Certification du SMRA par la HAS :



4.2 FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les faits caractéristiques postérieures à la clôture sont les suivants :

- Structuration de l'Association du Renouveau en lien avec son développement qui se concrétise en particulier par le recrutement d'un responsable travaux-maintenance-sécurité et la redéfinition des missions confiées à l'équipe cuisine,
- Rénovations de 10 salles d'eaux du Centre Marceau,
- Réhabilitation de 3 chambres à la pension de famille de Vellerot avec créations de sanitaires privés pour chacun des logements,
- Révision et actualisation du projet associatif pour la période 2026 à 2031.

5 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

5.1 PRINCIPES GENERAUX

Le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec une application anticipée possible. Les objectifs principaux sont de :

- Faciliter la digitalisation de l'information financière et la comparaison entre les entreprises ;
- Mettre à jour et simplifier les modèles d'états financiers ;
- Actualiser la nomenclature des comptes.

Les principales dispositions et incidences de ce nouveau règlement :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Modification du plan de comptes et modernisation des états financiers.

Les comptes présentés en 2025, tiennent compte de ce nouveau règlement, ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC 2022-06 et homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au journal officiel du 30 décembre 2023.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu d'autres changements de méthodes comptables que celui exposé ci-dessus (application du nouveau règlement 2022-06).

5.1.2 Impact de ce changement sur les postes comptables

Ce changement de réglementation sur certains postes comptables en 2025, fait apparaître les différences suivantes entre le règlement ANC 2018-06 et le règlement ANC 2022-06

Principaux Postes	31/12/2025 ANC 2022-06	[A]	[B]	[C]	[D]	Règles antérieures 31/12/2025 ANC 2018-06
Ventes de prestations de services	5 549 608	-626 986				4 922 622
Concours publics et subv d'exploitation	3 776 756				-70 129	3 706 627
Reprises sur amort, dépréciat et provis.	48 666	659 188				707 854
Produits des cessions Immo Incor et Cor						
Salaires et Charges sociales	-5 353 905	-32 202				-5 386 107
Valeurs comptab Immo Inc Corp cédées	-24 783			24 783		0
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	916 433	0	0	24 783	-70 129	871 087
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	98 796					98 796
3 - RESULTAT COURANT av Imp (I-II+III-IV)	1 015 229	0	0	24 783	-70 129	969 883
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)					70 129	70 129
CHARGES EXCEPTIONNELS (VI)				-24 783		-24 783
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0			-24 783	70 129	45 346

Seuls les postes impactés sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Colonne [A] : Remboursements reçus en compensation de charges de personnel, inscrits en transfert de charges en 2024

Colonne [B] : Produit de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles

Colonne [C] : VNC des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Colonne [D] : Quote Part de subvention d'investissement virée au résultat

5.1.3 Changements d'estimation

Notre Association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.4 Corrections d'erreurs

Dans le cadre du dialogue de gestion 2025 en vue du prochain CPOM, en lien avec les réformes successives du plan comptable et suite aux recommandations de la DDETS, notre Association a effectué, d'un commun accord avec l'Autorité de Tarification, a des corrections d'affectation des résultats du CHRS et des AAVA. Ci-dessous détail des comptes rectifiés sur les postes de réserves et de report à nouveau :

CHRS

N°compte	Libellé	au 31/12/2024	au 31/12/2025
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	0.00	91 333.24 CR
106856	Réserves de compensation des déficits	139 906.58 CR	275 332.66 CR
106857	Réserves de compensation des charges d'amortissement	0.00	30 000.00 CR
110500	Report à nouveau des activités médico-sociales hors gestion contrôlée (solde créditeur)	19 084.96 CR	19 084.96 CR
115012	Report à nouveau effectué en application du b du 1° de l'article R. 314-234 du CASF	34 083.46 CR	0.00
115912	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales	160 265.80 D	371 534.58 D
115922	Dépenses pour congés payés	10 837.00 CR	7 897.35 CR
119000	Report à nouveau - hors activité sociale ou médico-sociale (solde débiteur)	14 766.02 D	14 766.02 D
	Excédent de l'exercice		8 467.43 D
TOTAL		28 880.18	28 880.18

AAVA

N°compte	Libellé	au 31/12/2024	au 31/12/2025
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		12 924.63 CR
106856	Réserves de compensation des déficits	28 732.15 CR	7 685.00 CR
106857	Réserves de compensation des charges d'amortissement		
110500	Report à nouveau des activités médico-sociales hors gestion contrôlée (solde créditeur)	256 841.70 CR	222 536.94 CR
115012	Report à nouveau effectué en application du b du 1° de l'article R. 314-234 du CASF	11 244.73 CR	0.00
115912	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales	10 930.13 D	0.00
115922	Dépenses pour congés payés	2 708.00 D	1 041.00 D
119000	Report à nouveau - hors activité sociale ou médico-sociale (solde débiteur)		
119500	Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales hors gestion contrôlée (solde débiteur)	36 788.91 D	0.00
120000	Excédent de l'exercice		
	Déficit de l'exercice		4 285.97 CR
TOTAL		246 391.54	246 391.54

5.2 DEROGATIONS

Notre Association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Notre Association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

6 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et

dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet

6.1 ACTIF IMMOBILISE

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les honoraires d'architectes engagés dans le cadre d'une construction sont comptabilisés en immobilisation et suivent les mêmes durées et modalités d'amortissement que les immobilisations auxquels ils se rattachent.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Le CHRS (hébergement collectif), le SMR-A, les LHSS, les LAM et la pension de famille HELP occupent des locaux appartenant à la ville de Dijon par convention de concession jusqu'en 2013 puis par bail emphytéotique à compter de 2014 jusqu'en 2032. La ville de Dijon a validé, par le biais d'un avenant, la prolongation du bail emphytéotique de la rue Marceau, jusqu'au 29 janvier 2063.

La construction du bâtiment E dédié aux Lits d'Accueil Médicalisés est enregistrée en compte d'immobilisation « construction sur sol d'autrui ». Au sous-sol, 294 m² ont été aménagés en salles de réunion, locaux techniques, vestiaires. Sur ces 294 m², 123 m² concernent des circulations. Le bâtiment E représente un total de 340 m².

Depuis le 1er janvier 2015, le service ayant en charge le CHRS extérieur est situé au 27 rue Marceau, locaux appartenant également à la ville de Dijon et intégrés par avenant au bail emphytéotique mentionné ci-dessus.

La pension de famille de Vellerot occupe le Château de Vellerot à Saint-Pierre-en-Vaux, appartenant à l'évêché de Dijon. A ce titre, l'association est également signataire d'un bail emphytéotique depuis 1996 jusqu'en 2062.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.3.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais étude	3 390			3 390
Concessions et droits similaires	105 585	1 704		107 289
Immobilisations incorporelles	108 975	1 704		110 679
Terrains	63 380			63 380
Constructions	633 802			633 802
Agencements constructions	2 734 937	2 352 194		5 087 131
Matériels	297 108	29 169	52 357	273 920
Autres agencements	2 755 350	953 909	104 448	3 604 811
Matériel de transport	151 619			151 619
Matériel de bureau et informatique	277 096	66 159	77 038	266 217
Immobilisations mises en concessions	152 449			152 449
Immobilisations en cours	1 957 913	7 618	1 957 913	7 618
Immobilisations corporelles	9 023 654	3 409 049	2 191 756	10 240 948
Immobilisations financières	339 302	8 478	330	347 450
Total	9 471 931	3 419 232	2 192 086	10 699 077

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations: dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais études	886	678		1 564
Concessions et droits similaires	91 701	8 485		100 186
Immobilisations incorporelles	92 587	9 163		101 750
Constructions	96 338	25 352		121 690
Agencements constructions	2 487 440	57 997		2 545 437
Matériels	265 398	17 643	52 357	230 684
Autres agencements	1 661 453	174 332	102 940	1 732 845
Matériel de transport	117 294	9 584		126 878
Matériel de bureau et informatique	178 709	38 299	53 763	163 245
Immobilisations mises en concession	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	4 959 081	323 207	209 060	5 073 228
Total	5 051 669	332 370	209 060	5 174 980

6.1.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Durée	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Concessions et droits	Linéaire	De 3 à 5 ans	X		
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	De 25 à 42 ans	X		
Agencements	Linéaire	De 7 à 15 ans	X		
Matériel et outillage	Linéaire	De 4 à 10 ans	X		
Matériel de transport	Linéaire	De 4 à 5 ans	X		
Matériel de bureau	Linéaire	De 4 à 10 ans	X		
Matériel informatique	Linéaire	De 1 à 5 ans	X		

6.1.4 Dépréciation de l'actif immobilisé et autres informations

Au titre de 2025, nous n'avons pas constaté de dépréciation de l'actif immobilisé, et les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles.

6.2 ACTIF CIRCULANT

6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat et concerne uniquement l'activité de la cafétéria du l'association.

6.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.3 TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

6.3.1 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

CREANCES	Montant Brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	22 135		22 135
Créances de l'actif circulant	1 061 226	1 061 226	
Charges constatées d'avance	57 016	57 016	
Total	1 140 377	1 118 242	22 135

6.3.2 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTE	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	1 986 061	131 202	436 316	1 418 543
Fournisseurs et comptes rattachés	462 917	462 917		
Autres dettes	2 348 547	2 348 547		
Produits constatés d'avance	9 302	9 302		
Total	4 806 827	2 951 968	436 316	1 418 543

6.4 TABLEAU DES DEPRECIATIONS DE L'ACTIF

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotation de l'exercice	Diminutions: reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances usagers	28 192	56 633	28 192	56 633
Autres créances	5 122	15 446	5 122	15 446
Total	33 314	72 079	33 314	72 079

6.5 FONDS PROPRES

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.5.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 679 562				1 679 562
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	475 390	19 010	312 978		807 378
Report à nouveau	5 826 209	482 414		312 978	5 995 645
Excédent ou déficit de l'exercice	501 424	- 501 424	993 460		993 460
Situation nette	8 482 584	0	1 306 438	312 978	9 476 045
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement nettes	1 095 924		296 675	76 270	1 316 329
Provisions réglementées					
TOTAL	9 578 508	0	1 603 113	389 248	10 792 374

6.5.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)	195 715	6 493 776
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
• Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		
• Charges rejetées, rejet objet d'un recours	386 301	90 776
• Charges et produits dont la prise en compte est différée	6 892	
Solde	588 908	6 584 552

6.5.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre Association a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables	1 417 010	296 675	34 368	1 679 317
TOTAL	1 417 010	296 675	34 368	1 679 317
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables	- 321 086	-70 129	28 227	-362 988
TOTAL	- 321 086	-70 129	28 227	-362 988
Montant net en fonds propres	1 095 924	226 546	6 141	1 316 329

6.6 FONDS DEDIES

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés pour des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	215 832		55 119			160 713	20 730
TOTAL	215 832		55 119			160 713	20 730

Une partie des fonds dédiés (= 17 130 €) non utilisés au cours des deux derniers exercices sont réaffectés à compter de 2025, avec l'accord de l'ARS, sur des dépenses liées à l'ouverture des LAM. Dépenses engagées sur 2026.

6.7 FONDS EUROPEENS

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Une importante part des crédits délégués au titre des investissements du quotidien (500 M€ en 2021 et 480 M€ en 2022) sont issus du Plan national de relance et de résilience (PNRR) déposé par la France auprès de la Commission Européenne et approuvé en juillet 2021.

Ce PNRR couvre les investissements pour lesquels la France sollicite auprès de l'Union européenne (UE) un financement de la facilité pour la reprise et la résilience et l'utilisation de ces crédits doit donc prendre en compte les exigences associées à l'utilisation de ces crédits européens.

Pour mémoire :

Au titre de 2023, l'association a bénéficié d'une subvention FMIS d'un montant de **5 000 €**, reçue en janvier 2025.

Au titre de 2024, l'association a bénéficié d'une subvention FMIS d'un montant de **5 000 €**, reçue en mai 2025

Au titre de 2025, l'association a bénéficié d'une subvention FMIS d'un montant de **5 000 €**, non reçue à la date d'établissement de ces comptes annuels (demande en cours).

Ces subventions rentrent dans le cadre des fonds européens.

6.8 AUTRES FONDS

- Une convention a été signée entre le Conseil Départemental de la Côte d'Or et l'Association du Renouveau relative à l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail.

L'enjeu de cette convention est d'accroître le retour à l'emploi de toutes personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées. Cette convention rentre dans le Pacte Solidarité Côte d'Or. Le département de la Côte d'Or et l'Etat ont souhaité poursuivre cet objectif afin d'apporter une solution pour lutter contre la précarité et de répondre aux besoins de recrutement sur les territoires. Dans le cadre de ces actions de remobilisation, il s'agit de proposer un accompagnement social adapté vers et dans l'emploi.

Au titre de 2025, l'association a bénéficié d'une subvention Pacte des Solidarités d'un montant de **30000 €**, reçue en janvier 2026

Cette subvention a été financée par :



- Une convention a été signée entre l'Etat représenté par le Préfet de la Région Bourgogne Franche Comte et l'Association du Renouveau dont l'objectif est de proposer des accompagnements au domicile de patients souffrant d'addictions et en situation de marginalité.

En effet, les patients rapportent des difficultés en lien direct avec le lieu de vie : habitudes de consommation, un mal-être du fait d'un domicile inadapté et anxiogène, la présence de produits dans l'appartement.

Ces constats ont amené l'Association du Renouveau à expérimenter une intervention à domicile par le biais d'une équipe mobile.

Au titre de cette convention, l'association a bénéficié d'une subvention « Inclusion sociale et protection des personnes/Stratégie nationale de prévention et contre la pauvreté », d'un montant de **53 704.14 €**, reçue en décembre 2023.

Cette subvention a été financée par :



- Attributions de subventions pour la création d'un établissement d'hébergement de 15 logements sociaux en collectif, de travaux d'amélioration de l'accueil des usagers du CHRS et du LHSS, de mise en sécurité incendie des locaux et d'accessibilité PMR
 - Notifiée par la collectivité DIJON METROPOLE à l'Association du Renouveau. Au titre de cette décision, l'association a bénéficié d'une subvention « PSH » d'un montant de 53 500 €, reçue en décembre 2025.
 - Notifiée par l'ARS. Au titre de cette décision, l'association a bénéficié d'une subvention d'un montant de 600 000 €, reçue en décembre 2020, mais intégrée dans nos comptes en 2025.
 - Notifiée par l'ANAH à l'Association du Renouveau. Au titre de cette décision, l'association a bénéficié d'une subvention « Humanisation » d'un montant de 158 175 €, non reçue à la date d'établissement de ces comptes annuels (demande en cours).

Ces subventions ont été financées par :



6.9 TABLEAUX DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques (litiges prud'homaux)				
Provisions pour charges	3 220		3 220	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite	288 424	31 840	29 852	290 412
Total	291 644	31 840	33 072	290 412

Les hypothèses retenues pour estimer la provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2025 :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Taux moyen de charges sociales : 55 % y compris la taxe sur salaires
- Taux d'actualisation retenu : 4.20 %
- Taux d'évolution des salaires : 1.5 %
- Table de mortalité : Table de mortalité INED 2020-2022
- Table de Turn-Over : Turn-Over faible

6.10 DETTES

6.10.1 Emprunts et autres dettes assimilés

	Début	Capital emprunté en euros	Garanties	Capital à rembourser en euros			Total restant à payer	Fin
				-1 an	de 1 à 5 ans	+5 ans		
Vellerot Caisse des dépôts	1998	340 284	Conseil Général 50% Ville de Dijon 50%	10 980	48 207	12 246	71 434	01/2031
Rue des roses Société Générale	2021	300 000	Nantissement CAT	19 763	80 050	109 253	209 066	04/2036
LAM	03/2025	1 300 000	Dijon Metropole	53 504	237 621	1 008 875	1 300 000	03/2045
LHSS	03/2025	330 000	Dijon Metropole	13 582	60 319	256 099	330 000	03/2045
CHRS	03/2025	44 000	Dijon Metropole	1 811	10 119	32 070	44 000	03/2045
TOTAL EMPRUNTS				99 640	436 316	1 418 543	1 954 500	

6.10.2 Précisions sur d'autres dettes

6.10.2.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des subventions d'exploitation.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

6.10.2.2 Autres dettes

Les autres dettes intègrent 1 181 167 € de subventions versées par l'ARS en cours d'affectation dans le cadre de la mise en place de conventions tripartites avec cette dernière.

6.11 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES, MENTION DE CELLES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES, A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'intégralité des créances sont à échéance à moins d'un an.

L'intégralité des dettes sont à échéance à moins d'un an, à l'exception des emprunts bancaires (cf. paragraphe 8.8.1)

7 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable des établissements et services sociaux et médico sociaux privés, sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés,
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés,
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

7.1 RESULTATS PAR ACTIVITE

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>	16 022	691 115
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)</i>		318 367
	16 022	1 009 482
Résultat de l'exercice		993 460

7.2 PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF (GESTION SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS) ET AUTRES INFORMATIONS SUR LES COMPTES DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Etablissement	Résultat comptable	Dépenses non retenues (Provision ou reprise CP)	Dépenses non retenues par l'autorité de tarification (IFC)	Dépenses retenues par l'autorité de tarification (IFC)	Résultat présenté aux comptes administratifs
CHRS	62 877	- 2 720	- 4 067	- 14 583	41 507
AAVA partie sociale	35 268	- 2 395			32 873
LHSS	57 631	-3 525			54 106
LAM	162 591	51 220			213 811

7.3 LE RETRAITEMENT COMPTABLE

Le retraitement comptable cherche à donner une représentation cohérente de l'ensemble formé par les différents établissements de l'Association comme s'ils ne constituaient qu'une seule et même entité. Le total des charges et des produits présentés au compte de résultat tient compte ce retraitement.

Pour l'année 2025 cela représente un total de 221 945,73 €, et qui concerne pour l'essentiel des refacturations de loyers, de salaires et charges sociales entre établissement.

7.4 CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT

Quelques indicateurs :

Poste de charges	% sur charges d'exploitation
alimentation	4.57%
energie	2.45%
fournitures médicales	1.76%
entretien maintenance	2.88%
masse salariale	66.53%

7.5 PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT

7.5.1 Ventes de biens, marchandises et services

7.5.1.1 Ventes de marchandises

Le total des ventes de marchandises vendues à la Cafétéria s'élève à 46 036 € au titre de 2025.

7.5.1.2 Ventes de prestations de services

Les prestations de services concernent principalement :

- les forfaits séjours (GMT), hospitaliers, journaliers, consultations

- les participations forfaitaires des usagers
- les prestations de service des AAVA

7.5.1.3 *Produits de tiers financeurs - Concours publics*

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur. Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Ces concours publics englobent les dotations globales, dont celles incluses dans le CPOM mis en place sur l'exercice, soit un total pour 2025 de 3 560 996 €.

7.6 CONTRIBUTIONS ET CHARGES DES CONTRIBUTIONS, VOLONTAIRES EN NATURE (PIED DU COMPTE DE RESULTAT)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre Association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, ces dernières étant manifestement non significatives.

8 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

8.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

✓ #418100 – Clients Factures à établir	187 058 €
✓ #428700 – Personnel Produits à recevoir	0 €
✓ #438700 – IJSS et Mutex	7 540 €
✓ #448700 – Etat Produits à recevoir	0 €
✓ #468700 – Produits divers à recevoir	81 822 €
✓ #518700 – Intérêts courus à recevoir	115 445 €

8.2 ETAT DES CHARGES A PAYER

✓ #168 – Emprunts, intérêts courus	30 544 €
✓ #408 – Fournisseurs, factures non parvenues	237 663 €
✓ #428/#438 – Dette pour congés payés et charges sociales	446 999 €
✓ #438600 – Autres charges sociales à payer	86 €
✓ #448600 – Autres charges à payer - Etat	9 821 €
✓ #468600 – Autres charges à payer - Divers	160 472 €

8.3 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

✓ #486000 – Charges constatées d'avance	57 016 €
---	----------

8.4 ETAT DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

✓ #487000 – Produits constatés d'avance	9 302 €
---	---------

8.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En 2025, nous n'avons pas comptabilisé de charges et de produits exceptionnels.

9 AUTRES INFORMATIONS OBLIGATOIRES

9.1 INFORMATION SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires facturés et réglés au titre de 2025 s'élève à 25 357 €

9.2 INFORMATION SUR LES CREDITS D'IMPOTS

L'association n'est pas concernée par cette rubrique.

9.3 INFORMATIONS AU TITRE DES OPERATIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES

L'association n'est pas concernée par cette rubrique.

9.4 ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

L'association n'est pas d'engagement en matière de crédit-bail

9.5 AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

L'association n'a pas d'autres opérations non inscrites au bilan.

9.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association n'a pas de filiales ni participations